

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2024156
ARRÊTÉ AUTORISANT L'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSON

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-28 et L. 2542-8 ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3321-1, L. 3334-2 et L. 3335-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 21 0068 portant règlement général de la police des débits de boissons et des lieux de vente de tabac manufacturé dans le département de l'Eure ;

Vu la demande de Tous au Château, représentée par Monsieur Lancelot GUYOT, en date du 9 juillet 2024, pour l'organisation d'une manifestation publique, le 20 juillet 2024, de 19h00 à 23h45 et le 17 août 2024, de 18h00 à 23h45, à l'occasion des Grandes Nocturnes au château de Beaumesnil ;

ARRETE

Article 1 : Tous au Château, représentée par Monsieur Lancelot GUYOT, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire lors d'une manifestation publique, le 20 juillet 2024, de 19h00 à 23h45 et le 17 août 2024, de 18h00 à 23h45, à l'occasion des Grandes Nocturnes au château de Beaumesnil.

Article 2 : Le débit de boissons temporaire sera soumis aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 21 0068 portant règlement général de la police des débits de boissons et des lieux de vente de tabac manufacturé dans le département de l'Eure.

Article 3 : A l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1^{er}, le débit de boissons temporaire pourra vendre ou offrir des boissons des groupes 1 à 3.

Article 4 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur, notifié à l'exploitant et affiché sur site.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 9 juillet 2024,

La Maire déléguée,

Françoise PREYRE,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.

0638 875954

Tous au Château

Château de Beaumesnil

2, rue des Forges

27410 Beaumesnil

Mairie de Mesnil en Ouche

44, rue du château

27410 Mesnil en Ouche

À Beaumesnil , le 9 juillet 2024

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation pour notre association d'ouvrir un débit de boisson temporaire au(x) lieu(x), jour(s) et heures suivants :

- le 20 juillet 2024 , de 19h00 à 23h45 , au château de Beaumesnil , à l'occasion des Grandes Nocturnes.
- Le 17 août 2024 , de 18h00 à 23h45 , au château de Beaumesnil , à l'occasion des Grandes Nocturnes.
-

Nous souhaitons rendre disponibles à la vente des boissons relevant des groupes 1 à 3 de la classification officielle des boissons.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Dans l'attente de votre réponse, que j'espère favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour Tous au Château, monsieur Lancelot Guyot.


SARL Tous au Château
Château de Beaumesnil
27410 Beaumesnil
Tél. : 02.32.44.40.09
Siret 802 575 282 000 16